

# Séance du 22 mai 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage : 17 mai 2014

La séance a été publique

Présents : MM PERRUCHE –VERNE - Mme MOREL DA COSTA – M PÊTRE – Mme LAURENT – MM. MANIGAND- GREUSARD - Mmes ARTERO- FERNANDEZ – MM. VERDIN - HUDELEY – AMET – Mmes LESSELLIER- DESPLANCHES –TURCHET-COLLARD – M. DURANDIN – Mme GUILLOMIN MARCHIONINI – M. JANEY.

Mme Noreen LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu des activités de la communauté de communes par l'adjoint délégué**
- **demande d'extension de la participation communale pour les séjours enfants lors des vacances scolaires.**
- **rapport annuel d'activités 2013 du service public d'assainissement non collectif (émis par la communauté de communes du canton de Pont de Veyle)**
- **Convention avec la Commune de Saint Laurent sur Saône pour mise à disposition d'un terrain communal entre les communes de CROTTET et de Saint Laurent sur Saône) pour création de jardins familiaux projetée par la commune de Saint Laurent.**
- **Documents d'urbanisme**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

**Compte rendu des activités de la communauté de communes par l'adjoint délégué**

Il n'y a pas de compte rendu à présenter.

\*\*\*\*\*

**Participation de la commune pour activités de loisirs des enfants.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2010, fixant à DEUX EUROS par jour ou UN EURO par demi-journée, la participation accordée par la commune aux

enfants de CROTTET qui fréquentent les centres de loisirs de la communauté de communes du canton de Pont de Veyle.

Cette participation avait été étendue au centre aéré de BAG 'EVASION. Puis par délibération du 24 mai 2012 à la commune de Saint LAURENT et à tout le canton de bagé pour les enfants domiciliés quartier St LAURENT.

Or à ce jour, certains enfants par manque de place, ne peuvent s'inscrire ni sur le canton, ni à BAG 'Evasion.

Afin que les familles ne soient pas pénalisées il est proposé d'étendre cette participation aux centres de loisirs et associations sportives situés dans le périmètre des communautés de communes de THOISSEY, BAGÉ, VONNAS et de la CAMVAL.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité d'accorder une participation de DEUX Euros par jour ou UN EURO par demi-journée à chaque enfant de la commune qui s'inscrira pour les vacances scolaires dans un des centres de loisirs ou associations sportives situés dans les communes faisant partie des communautés de communes de THOISSEY, BAGÉ, VONNAS et de la CAMVAL.

PRÉCISE que cette participation sera versée à l'organisme concerné sur présentation d'un état de présence des enfants de la commune. Cette disposition restera valable pour les années suivantes tant que cette délibération ne sera pas revue

\*\*\*\*\*

#### **Rapport annuel d'activités 2013 du service public d'assainissement non collectif (émis par la communauté de communes du canton de Pont de Veyle)**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel du service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont la compétence a été donnée à la communauté de communes. Ce service consiste à vérifier l'entretien tous les 7 ans des équipements en ANC (Assainissement Non Collectif).

Sur CROTTET 50 habitations sont concernées (quartiers : l'Aumusse, St Crépin, Genod...)

En 2013, 6 diagnostics ont été réalisés sur la Commune

Pour les constructions neuves le diagnostic est réalisé par le SATAA (Service Assistance Technique à l'Assainissement Autonome), service basé au Conseil Général.

\*\*\*\*\*

#### **Convention avec la Commune de Saint Laurent sur Saône pour mise à disposition de terrain pour création de jardins familiaux.**

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Laurent sur Saône a évoqué la mise à disposition gratuite par notre commune de deux parcelles de terrain cadastrées section A numéro 2 et 21, afin d'y réaliser des jardins familiaux.

En contrepartie, la commune de Saint Laurent sur Saône propose d'accueillir les résidents du quartier Saint Laurent qui feront la demande d'une parcelle sous réserve

d'une quote - part respective des populations concernées et suivant l'ordre d'inscription.

Afin de concrétiser les accords, Monsieur le Maire présente le projet de convention adressé par la mairie de Saint Laurent et demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

EMET à l'unanimité un avis favorable et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée dont les termes correspondent bien à l'exposé.

\*\*\*\*\*

### **Documents d'urbanisme**

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 29 avril 2014

#### **PC**

PC 00113414D0005 – BADOUX Michèle – 23 allée du Caillet – Réhabilitation d'une construction existante

#### **DP**

DP 00113414D0012 – AYKAC Sadik – 140 B chemin des fleurs – Construction Abri de rangement

\*\*\*\*\*

### **Courriers divers**

Néant

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé au conseil municipal par Mme MENASSEL au sujet des travaux de la Rue du Pré Neuf.  
La famille MENASSEL sera reçue le 23 mai 2014 lors d'une réunion organisée avec la commission voirie.
- M. le Maire explique qu'il existe un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. Ce document est un plan d'organisation des secours en cas de grave sinistre (exemple en cas d'inondation)  
Il y a lieu de réactualiser ce plan suite au changement de conseil municipal.  
Une réunion est prévue le lundi 02 juin à 20 heures pour mettre à jour le document.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à vingt deux heures quarante minutes.

PERRUCHE	VERNE	MOREL DA COSTA	PÈTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI
JANEY					